

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8120

Société : Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAQDAD HAMID

Date de naissance : 18/07/1969

Adresse : lot orbel faleb Rue 01 n° 61 Ain chock

casablanca

Tél. 0696-06683

Total des frais engagés : 391,60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPHTALMOLOGISTE
96, 1^{er} étage 2^e Mars Résidence Walili Imm A N°6
Tél 0522 86 05 57/0522 86 05 58 Casablanca

Date de consultation : 16/05/2023

Nom et prénom du malade : MAQDAD HAMID Age : 54 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : casablanca Le : 16/05/2023

Signature de l'adhérent(e) : Ram

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16-05-2023	Consultation		300. DH	NABDERRAZIK Mohamed OPHTALMOLOGISTE Hôpital Mouloudia de la Résidence 16-05-2023
	Spécialisation			

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Caenel du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BACHIR 101 Bd ELQods Lot-Mandaroma Rue 14 Inara I Auechok-Casa Tél: 05 22 52 82 53	2023	10.1.60
		INPE: 92001387

/ ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
*OPTIQUE ALMA KHALA Bd Kods Inara II N°23 Aïn Chock Casablanca	17/05/83					3500,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERRAZIK

خريج كلية الطب بلیاج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser
Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),
Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Mr. MAQDAD HAMID

150.00

HYLOCOMOD: COLLYRE



2025 - 11

306495

150 DH

PPC:

20.80x2

FRAKIDEX: pde



1 application le soir + les paupières, dans les deux yeux, pendant 15 jours

150.60

صيادلية أشير
PHARMACIE ACHIR
101 Bd ELQods Lot Mandarona
Rue 14 Inara I Ainchock-Casa
Tél: 05 22 52 82 53

FRAKIDEX Pom. Ophta. 5 g
Distribué par : ZENITHPHARMA,
96 Zone Industrielle Tassila Inezgane,
Agadir- Maroc. PPV : 20.80 dh
AMM N°30/19/DMP/21/NRQDNM

الدكتور محمد علي بنعبد الرزاق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون
Dr BENABDERRAZIK Mohamed Ali
OPHTHALMOLOGISTE
96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
Tel 0522 86 05 57/0522 86 05 58 Casablanca

Casablanca , le

16/05/2023

0522.86.05.57 شارع 2 مارس، إقامة وليلي العمارة 1، الطابق 2، الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 58 / 58
96, Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
المستعجلات : Tél : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21

AL HORRIA OPTIQUE

Ain Chock, Bd Al Qods,
Inara 2 N° 23
Casablanca



بصريات الحرية

عن الشق، شارع القدس
إنارة 2 رقم 23
الدار البيضاء

Tél. : 05 22 21 52 03

ICE : 00177430000066 - IF : 51457135 - TP : 34048956 - CNSS : 4406973 - RC : 419894

F.

0006273

Docteur: Nouhamed Ali ben abderazik
Mr.: Dagdad lomid

Nomenclature :

Montures :

VL

VP

optique

1000,-00

Type de verres :

Organique

* VISION DE LOIN :

OD : Axe : Cyl : Sph :

OG: Axe : Cyl : Sph :

* VISION DE PRES :

OD : Axe : Cyl : Sph :

4,25 1250 1022

OG: Axe : Cyl : Sph :

4,25 1950 662

Add :



Trois Pièces à 1150,-00
= 3500,-00 dt

Total :

Date: 12/05/23



الدكتور محمد علي بنعبد الرزق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

Docteur Mohamed Ali BENABDERAZIK

خريج كلية الطب بلیاج (بلجيكا)

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Glaucome - Strabologie - Contactologie - Echographie - Angiographie - Laser

Diplômé de la Faculté de Médecine de Liège (BELGIQUE),

Ancien assistant et consultant au Centre Hospitalier Universitaire de Liège.

Mr. MAQDAD HAMID

Monture pour vision de près + verres correcteurs
Organiques Amincis, Filtre anti-lumière bleue

VP :

ODG = + 2.25



الدكتور محمد علي بنعبد الرزق
إختصاصي في أمراض و جراحة العيون
Dr BENABDERAZIK Mohamed Ali
OPHTHALMOLOGISTE
96, Avenue 2 Mars Résidence WALILI Imm. A N°6
Tél 0522 86 55 57/0522 86 05 58 Casablanca

Casablanca , le 16/05/2023

0522.86.05.57 / 58 . شارع 2 مارس. إقامة وليلي العمارة أ الطابق 2. الشقة 6 - الدار البيضاء - الهاتف : 58 / 0522.86.05.57 - Avenue 2 Mars, Résidence WALILI, Imm. A - 2^{ème} étage N° 6 (en Face café JIZA) - Casablanca
Tél : 0522.86.05.57 / 58 - URGENCES : 06 64 17 10 21
المستعجلات : 0522.86.05.57 / 58